

16 mars 2018- n° 13  
180029

**CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER NON BÂTI – LIEUDIT « PRÉ DE HERCHELA »**

La Ville est propriétaire d'un ensemble de bien immobilier, issu de son domaine privé, dont le dessein initialement envisagé a été modifié ; ces biens n'ont aujourd'hui pas d'intérêt particulier pour la Ville.

Il a été proposé à la Ville de céder partiellement un de ces biens, afin de permettre le développement d'une activité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Directeur des services de France Domaine en date du 26 septembre 2017 concernant, notamment, le bien cadastré section CY n° 30, situé lieudit « Pré de Herchela ».

Vu le 1593 du Code Civil relatif aux frais d'actes notariés,

Considérant que cette parcelle ne présente que peu d'intérêt pour la ville, et ne génère actuellement que des frais d'entretien,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente à l'amiable du bien immobilier cadastré section CY n° 30 partielle – bornage en cours, situé lieudit « Pré de Herchela », d'une contenance d'environ 36a00 ca, au prix de 10 €/m<sup>2</sup> – frais d'acte à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte de vente authentique en la forme notariée.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Abstentions : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
– C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI –S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	30
Procurations .....	4
Absence.....	1

-----  
 Séance du 16 mars 2018  
 -----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n°16*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER (*sorti au point n° 4 – retour au point n°5*), Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marie-José LOUDIG	A	Bruno TOUSSAINT
Jacqueline THIRION	A	David VALENCE
Sabriya CHINOUNE	A	François FICHTER
Ramata BA	A	Christine URBES

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

-----  
 M Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
 -----